

Comment agir lorsque son véhicule est déclaré perte totale

Il existe plusieurs termes distinctifs dans le monde de l'assurance automobile. Que vous ayez déclaré ou non, vous avez certainement entendu le terme perte totale. Voici la signification exacte de ces mots, ce qu'ils impliquent pour votre véhicule, et quelques solutions alternatives à une telle situation. Si votre assureur vous déclare que votre véhicule est une perte totale, cela ne signifie pas qu'il est complètement détruit et inutilisable, mais plutôt que la valeur des dommages qu'il a subis est plus élevée que sa valeur. Autrement dit, en cas d'accident et de réclamation, votre assureur choisira de payer le montant le plus bas entre le coût des réparations nécessaires pour remettre votre véhicule sur la route, ou la valeur résiduelle de celui-ci au moment de l'accident. La valeur résiduelle de votre véhicule au moment de l'accident sera forcément beaucoup plus basse que sa valeur résiduelle au moment de l'achat, sauf peut-être si vous aviez la malchance d'être impliqué dans un accident en conduisant votre voiture hors de la cours de son concessionnaire. La valeur d'un véhicule diminue avec son âge, le kilométrage qu'il a parcouru, son état général et la manière dont il est entretenu. En cas de réclamation, s'il est plus cher qu'il lui en coûterait plus cher pour remettre votre véhicule en état que pour verser sa valeur résiduelle en argent, votre assureur pourra choisir de déclarer votre véhicule perte totale. Il vous faudra alors retirer votre véhicule accidenté de la circulation, et vous recevrez en compensation un montant correspondant à sa valeur résiduelle. Vous pourrez utiliser ce montant pour vous procurer une voiture d'occasion de la même valeur, ou pour vous aider à faire l'achat d'un véhicule neuf d'une plus grande valeur. Si votre voiture est plutôt récente et que vous êtes conscient du fait que sa valeur résiduelle n'est plus ce qu'elle était, vous pourriez prendre la décision de ne pas être assuré contre les dommages subis par votre véhicule. Cela ne empêcherait pas d'être déclaré perte totale en cas d'accident, mais au moins, vous pourriez économiser en payant des primes d'assurances un peu moins élevées. Si, au contraire, vous venez tout juste d'acheter un véhicule neuf, vous pourriez choisir de le faire bénéficier d'une protection supplémentaire en ajoutant une garantie facultative à votre police d'assurance auto. Il s'agit des options de valeur neuf, et d'indemnisation sans dépréciation. L'option valeur neuf vous permettra de recevoir, en cas de sinistre, un montant correspondant à la valeur de votre véhicule au moment de son achat, et ce, sur une période de temps définie. L'option d'indemnisation sans dépréciation, pour sa part, tient compte de la valeur de votre véhicule au moment de son achat plutôt que sa valeur résiduelle au moment de l'accident. Il vous faudra débours un peu plus d'argent pour jouir de ces protections supplémentaires, mais cela pourrait s'avérer être un bon investissement. Pour adhérer à une ou l'autre de ces deux garanties, discutez avec votre assureur des options qui s'offrent à vous.

About the Author

La compagnie offre des produits d'[assurance automobile](#) et habitation en ligne. Magasinez, comparez et soumissionnez vos demandes d'[assurance auto Montreal](#) qui répondent à vos besoins. Pratique, simple et sécuritaire, la compagnie est votre assureur auto en ligne!